



À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Kiamika tenue le 8 mars 2021, au lieu ordinaire des séances, à 19 h 00, sont présents: Mesdames les conseillères, Mélanie Grenier, Diane Imonti et Anne-Marie Meyran, et Messieurs les conseillers, Christian Lacroix et Michel Villeneuve formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Michel Dion.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Marc-André Bergeron est aussi présent.

Il est ordonné et statué ce qui suit :

Séance ordinaire du 8 mars 2021

Ordre du jour

- 1. ADMINISTRATION**
 - 1.1 Ouverture de la séance
 - 1.2 Adoption de l'ordre du jour
 - 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2021
 - 1.4 Rapport au conseil-délégation de pouvoirs
 - 1.5 Présentation des comptes du mois de février 2021 - Municipalité
 - 1.6 Présentation des comptes du mois de février 2021 - Pourvoirie et camping
 - 1.7 Démission des employés 33 et 34 du Comité Touristique de Kiamika
 - 1.8 Autorisation de dépenses :
 - A) Formation ADMQ – Élections 2021 – Astuces pour des élections sans pépins
- 2. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 2.1 Dépôt du Plan de sécurité civile de la municipalité de Kiamika
 - 2.2 Schéma de couverture de risque en sécurité incendie – Rapport annuel 2020
- 3. TRANSPORTS- VOIRIE**
- 4. HYGIÈNE DU MILIEU**
- 5. SANTÉ ET BIEN -ÊTRE**

6. URBANISME, AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

6.1 Offre d'achat PGA 12196

6.2 Offre d'emploi pour le poste de stagiaire en urbanisme

7. LOISIRS ET CULTURE

7.1 Rallye organisé par le Comité des loisirs de Kiamika

8. VARIA

8.1 Taxes crédit MAPAQ

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

.....

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

2021-03-043

Il est proposé par Diane Imonti et résolu à l'unanimité des membres présents d'ouvrir la séance. Il est 20h00.

ADOPTÉE

2021-03-044

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Michel Villeneuve et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

2021-03-045

1.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 FÉVRIER 2021

Il est proposé par Mélanie Grenier et résolu à l'unanimité des membres présents que les minutes de la dernière séance ordinaire tenue le 8 février 2021 soient adoptées telles que reçues et inscrites.

ADOPTÉE

2021-03-046

1.4 RAPPORT DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS

Aucune dépense n'a été effectuée dans le cadre de la délégation de pouvoirs pour la période du **1^{er} février au 28 février 2021**.

ADOPTÉE

2021-03-047

1.5 PRÉSENTATION DES COMPTES DU MOIS DE FÉVRIER 2021 – MUNICIPALITÉ

Il est proposé par Anne-Marie Meyran et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver la liste des dépenses couvrant la période du mois de février 2021 :

- Liste des paiements des comptes au montant total de :
222 816,41 \$.
- Et d'approuver le registre des salaires payés au montant total de :
34 813,81 \$.

ADOPTÉE

2021-03-048

1.6 PRÉSENTATION DES COMPTES DU MOIS DE FÉVRIER 2021 - POURVOIRIE ET CAMPING PIMODAN

Il est proposé par Christian Lacroix et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver la liste des dépenses couvrant la période du mois de février 2021 :

- Liste des paiements des comptes au montant total de :
572.77 \$.

ADOPTÉE

2021-03-049

1.7 DÉMISSION DES EMPLOYÉS 33 ET 34 DU COMITÉ TOURISTIQUE DE KIAMIKA

Il est proposé par Michel Villeneuve et résolu à l'unanimité d'entériner la démission des employés 33 et 34 du Comité Touristique de Kiamika, remise en main propre lors d'une rencontre tenue le 24 février 2021.

ADOPTÉE

2021-03-050

1.08 AUTORISATION DE DÉPENSES

A) Formation ADMQ – Élection 2021 – Astuces pour des élections sans pépin.

CONSIDÉRANT QUE des élections générales sont prévues pour le mois de novembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE la présidence d'une élection nécessite une formation et préparation adéquate;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Imonti et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la proposition offerte par l'ADMQ et autoriser le président d'élection, monsieur Marc-André Bergeron, à suivre la formation Élection 2021 – Astuces pour des élections sans pépin pour le montant de **225 \$ taxes exclues**. Cette dépense sera imputée au budget de formation consenti au poste 02-130-00-454-00.

ADOPTÉE

2021-03-051

2.1 DÉPÔT DU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE DE LA MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

CONSIDÉRANT QUE le Ministère de la Sécurité Publique a exigé une mise à jour des plans de sécurité civile de toutes les municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité avait jusqu'au 9 novembre 2019 pour adopter un plan de sécurité civile conformément au **RÈGLEMENT SUR LES PROCÉDURES D'ALERTE ET DE MOBILISATION ET LES MOYENS DE SECOURS MINIMAUX POUR PROTÉGER LA SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS EN CAS DE SINISTRE**;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Imonti et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter et de déposer la mise à jour du Plan de sécurité civile de la municipalité de Kiamika. Il est de plus résolu de mettre à jour, lorsque requis, le Plan de sécurité civile et d'aviser le Ministère de la Sécurité Publique lors de ces modifications.

ADOPTÉE

2021-03-052

2.2 SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE – RAPPORT ANNUEL 2020

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Antoine-Labelle est entré en vigueur le 3 juin 2005;

CONSIDÉRANT QUE l'article 35 de la loi sur la Sécurité incendie prescrit que chaque municipalité doit adopter un rapport d'activités annuel;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Sécurité publique a fourni un modèle de présentation du rapport annuel avec ses exigences;

7447

CONSIDÉRANT QUE le rapport d'activités 2020 de la MRC d'Antoine-Labelle intègre le bilan des réalisations de la municipalité de Kiamika en lien avec le plan de mise en œuvre locale adopté et intégré au schéma ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mélanie Grenier et résolu à l'unanimité des membres présents que le rapport d'activités 2020, tel que déposé, soit adopté et transmis au ministère de la Sécurité publique par la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

2021-03-053

6.1 OFFRE D'ACHAT PGA 12196

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a confié le mandat à la firme de courtage immobilier, Les Immeubles Diane Pilon inc., la vente des terrains situés sur le chemin Albert-Diotte;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une offre d'achat pour le terrain numéro 6 105 094, cadastre du Québec, ayant comme superficie totale 6 808.0 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QUE l'offre d'achat numéro PGA 12196 est au montant de 11 500\$ plus taxes applicables ainsi que les frais notariés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Christian Lacroix, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter ce qui suit :

Que la municipalité de Kiamika REFUSE l'offre d'achat numéro PGA 12196 déposée par la courtière immobilière Julie St-Jean, des Immeubles Diane Pilon inc., pour le terrain 6 105 094, cadastre du Québec au montant de 11 500\$ plus les taxes applicables et les frais notariés;

Que la municipalité de Kiamika présente une contre-offre au montant de 12 457.60\$ plus taxes applicables ainsi que les frais notariés à l'offre d'achat numéro PGA 12196 déposée par la courtière immobilière Julie St-Jean, des Immeubles Diane Pilon inc., pour le terrain 6 105 094, cadastre du Québec;

Il est de plus, résolu que Monsieur Michel Dion, maire et Monsieur Marc-André Bergeron, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à signer les documents en lien avec cette offre d'achat ainsi que le contrat d'acte de vente.

ADOPTÉE

2021-03-054

6.2 OFFRE D'EMPLOI POUR LE POSTE DE STAGIAIRE EN URBANISME

CONSIDÉRANT QUE la municipalité emploie une ressource partagée au département d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE le besoin d'effectifs supplémentaires en urbanisme est nécessaire afin de compléter les dossiers, mettre à jour la base de données et effectuer la sensibilisation auprès des citoyens ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Anne-Marie Meyran et résolu à l'unanimité des membres présents de procéder à l'affichage du poste de stagiaire en urbanisme, tel que décrit à l'offre d'emploi dressée par la direction générale et le comité des ressources humaines.

Les conditions sont établies selon la convention collective des Travailleurs et Travailleuses de la ville de Mont-Laurier, section Kiamika.

ADOPTÉE

2021-03-055

7.1 RALLYE ORGANISÉ PAR LE COMITÉ DES LOISIRS DE KIAMIKA

Il est proposé par l'ensemble des membres du conseil, de féliciter le Comité des loisirs de Kiamika pour le Rallye organisé au cours de la semaine de relâche. Cet événement fut un succès et a su amener de la vie dans la municipalité.

ADOPTÉE

2021-03-056

8.1 TAXES CRÉDIT MAPAQ

CONSIDÉRANT QUE la loi 48 modifiant la fiscalité des entreprises agricoles est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021;

CONSIDÉRANT QUE certains ajustements sont nécessaires dans plusieurs dossiers auprès du MAPAQ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Anne-Marie Meyran et résolu à l'unanimité des membres présents, de permettre un congé d'intérêt pour les entreprises agricoles enregistrées qui ont des dossiers à régler avec le MAPAQ et ce jusqu'au 1^{er} juillet 2021.

ADOPTÉE

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Michel Villeneuve : vérification pour le numéro d'urgence de la municipalité.

2021-03-057

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Diane Imonti et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée. Il est 20h15.

ADOPTÉE

Michel Dion
Maire

Marc-André Bergeron
Secr.-trés./directeur général

Je, Michel Dion atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec ».

Michel Dion, maire